

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2015

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 2964)

Tombé

AMENDEMENT

N° CD42

présenté par

Mme Le Vern, Mme Troallic, M. Bouillon, Mme Alaux, M. Bailliant, Mme Beaubatie, Mme Berthelot, M. Bleunven, M. Boudié, M. Bricout, M. Burrioni, M. Caullet, M. Chanteguet, M. Cottel, Mme Françoise Dubois, M. Duron, Mme Fabre, Mme Gaillard, M. Lesage, Mme Le Dissez, Mme Lignières-Cassou, M. Plisson, M. Polutélé, Mme Quéré et M. Savary

ARTICLE 16

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« marins-pêcheurs »,

le mot :

« pêcheurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à intégrer les pêcheurs à pied à la réflexion prévue par le rapport commandé par l'article 16 sur le pescatourisme. En effet, ces derniers sont, comme leurs homologues embarqués, susceptibles de recevoir et d'encadrer des activités de promotion touristique. Il serait injustifié de les écarter du champ de ce rapport.